



## Succession en sci

-----  
Par Verovero

Bonjour

Mon père vient de décédé et a des biens locatifs en sci ainsi qu'une maison qu'il occupait avec sa compagne. Il ne sont pas marié et vivait en concubinage.

Mon père lui a laissé tous les biens en usufruit. Jusque la je voudrai savoir si c'est légal vu qu'ils ne se sont pas mariés.

Madame veut aller voir un avocat pour me faire déshérité.  
Peut elle y arriver et quels sont mes droits ?

Pour informations nous sommes 3 heritiers d'adultes.

Merci de vos réponses.

Cordialement